



## Dissolution forcée d'association

Par **JustineO**, le **15/06/2015** à **17:07**

Bonjour,

Est-ce possible pour un établissement privé de forcer la dissolution d'une association totalement indépendante car l'entreprise juge quelle ne donne pas une bonne image dans le cas où tous les membres de cette association font parties de l'établissement ? N'est-ce pas considéré comme activité personnelle ?

L'établissement a-t-il le droit de faire pression sur les membres (interdiction de participer à des activités, salons, menaces) et de renvoyer temporairement le président de celle-ci, ayant un impact important sur sa carrière ?